



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 2 octobre 2022
de l'Association « Aide aux enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »**

Association sans but lucratif, régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901
5 rue du Paradis, 17740 Sainte Marie de Ré

Présents (14 personnes):

- Patricia LABOURIER : Présidente
- Georges LABOURIER : Trésorier
- Anaïs GALLO-BRAGATTO : Salariée
- Marie Claude Thevenet
- Christine Rodrigues
- Bernard Corrompt
- Xavier Ernoult
- Couple Nunes
- Couple Vallot
- Jean Marie Mussat
- Sok Lam
- Marie Wittmann

Ont donné pouvoir (30 personnes):

Catherine Nolin, Stéphane Charruau, Karine Beerblock, Nathalie Lalé, Yveline Besson, Christophe Chazot, Daniel Eppeling, Ankeara Kaly, Tesh-ing Kuan, Olivia Jalby, Gilles Moncond'huy, Jean Claude Henry, Sylvie de Boyer, Chay Lo, Dominique Oliveira, Couple Vallot, Anne Lecleach, Sylvie Massot, couple Jouglard, Guy Roses, Nathalie LIBOZ-LALÉ, D'houdain Christel, Yith andré, Didier Bijasson, couple Michel et Jeanne Castet de Biaugue, couple Joz Rolland.

Les membres de l'Association AEC-Foyer Lataste se sont réunis le dimanche 2 octobre, à 10h, à la Galerie 432 de La Clusaz, sous la présidence de Patricia LABOURIER et sous l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activités

- Approbation des comptes 2021 et affectation des résultats

-Questions diverses

→ Le Rapport moral et financier de l'année 2021 ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour sont présentés par la salariée du siège et son assistante au moyen d'un Power Point.

Des questions sont posées sur les programmes, les finances et surtout sur le voyage au Cambodge prévu en novembre 2023.

En conséquence de cet ordre du jour, 3 résolutions sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.

1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications du rapport d'activités 2021, approuve ce rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2ème résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications sur les comptes annuels de l'exercice 2021, présentant un total de bilan de 74 056 euros et un déficit de 38 455 euros, et après avoir entendu lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2021, approuve ces comptes annuels. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3ème résolution

L'assemblée générale accepte la proposition du conseil d'administration d'affecter le déficit de l'exercice 2021 au compte report à nouveau, qui passe ainsi à un solde créditeur de 6 787 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.